

CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Plan d'exposition au Bruit

- Zone A
- Zone B
- Zone C
- Zone D

Infrastructures de transport terrestre bruyantes

Catégorie 1 : (Largeur affecté par le bruit = 300m)

- Autoroute A43
- Voie ferrée

Catégorie 2 : (Largeur affecté par le bruit = 250m)

- Autoroute A432
- Route départementale 306

Catégorie 3 : (Largeur affecté par le bruit = 100m)

- Route départementale 306
- Route départementale 154
- Route départementale 29
- Limite de protection phonique

Zones naturelles

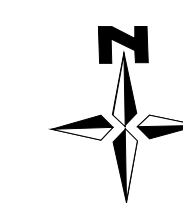
- Espace Naturel Sensible  
Zone du rebord boisé de St-Bonnet-de-Mure  
et de St-Laurent-de-Mure
- Zone naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique  
et Floristique de type I  
Prairies de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry



DEPARTEMENT DU RHONE

PLAN LOCAL D'URBANISME  
SAINT LAURENT DE MURE  
PLAN DE ZONAGE 3/3  
Contraintes sur l'usage des  
sols (2)

ECHELLE  
1/7 000



Approuvé le

